

ACTUALITE HAITIENNE AU 19 JUIN 2020

Insécurité

La directrice du collège St Léonard, Farah Martine Lhérisson (50 ans) et son époux, Lavoisier Lamothe (56 ans, ingénieur informaticien) ont été assassinés dans la soirée du 15 juin, à leur domicile à Péguyville, un quartier de Pétionville (à l'est de Port-au-Prince). L'assassinat a eu lieu en présence de deux de leurs enfants, qui sont affectés psychologiquement. L'écrivaine Farah-Martine Lhérisson est l'auteure du recueil de poème titré « Itinéraire Zéro », publié en 1995.

Les gangs ne sévissent pas qu'à Port au Prince, à Cap Haïtien ils interviennent dans certains quartiers près du Centre-ville. Jeudi, la mairie a fait détruire plusieurs maisons au Bulldozer, dans celui de Chada 2. L'organisation *Konbit ayisyen pou lojman altènatif* (Kayla) demande justice et réparation pour les victimes, dont les maisons ont été détruites le 15 juin par le conseil municipal, accompagné d'agents de police, sous prétexte de chasser les bandits qui prennent le contrôle de la zone. Les propriétaires de ces maisons n'ont reçu aucun avertissement, dénonce Kayla.

« La plupart des gens, qui ont perdu leurs logements, ne sont pas des bandits ». Les gens ont fui la zone au moment où les gangs l'ont envahie pour y mettre le feu et tuer des gens. À défaut d'arrêter les membres du gang, les autorités ont choisi de détruire les maisons des pauvres qui habitent un bidonville, déplore l'organisation.

Elections - Constitution

Jovenel Moïse lance unilatéralement des consultations pour la formation d'une Assemblée constituante (nouvelle Constitution) et le président de la République a déjà l'appui du Bureau intégré des Nations unies pour Haïti (BINUH). Maintenant, il veut avoir l'appui d'autres personnalités et secteurs de la société pour des réformes constitutionnelles avant d'organiser les élections et quitter le pouvoir le 7 février 2022. C'est la mission qu'il a confié à Guichard Doré, son conseiller spécial. Parallèlement, l'opposition politique est pour un changement de Constitution, « mais pas avec Jovenel Moïse au pouvoir ». Depuis quelques semaines, un débat passionné agite l'actualité politique autour de la fin du mandat de Jovenel Moïse. Pour certains, le mandat du président arrive à terme le 7 février 2021 et pour d'autres (l'OEA, par ex.), le 7 février 2022.

Des consultations sont annoncées, immédiatement après le souhait exprimé par le Bureau intégré des Nations unies en faveur « d'une réforme constitutionnelle pour relancer le pays ». « Une réforme constitutionnelle profonde permettrait de remédier aux défaillances du système de gouvernance actuel et de créer des conditions plus propices à la stabilité institutionnelle, à la bonne gouvernance et au respect de l'Etat de droit », selon le Binuh.

Selon l'article 134-1 de la Constitution : « La durée du mandat présidentiel est de cinq ans. Cette période commence et se termine le 7 février suivant la date des élections » En principe, les élections présidentielles auraient dû avoir lieu le dernier dimanche d'octobre 2015, mais le 1er tour a été organisé en novembre 2015. Le 6 juin 2016, les résultats du premier tour ont été annulés, pour fraude massive. Ces élections ont finalement été organisées le 20 novembre 2016. L'année de l'élection de Jovenel Moïse est bien 2016. Son mandat de cinq ans est censé avoir commencé le 7 février 2016 et donc arrive à terme le 7 février 2021.

En publiant un communiqué jeudi 18 juin pour prendre ses distances avec les déclarations du secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), Luis Almagro, l'Union européenne veut se démarquer de la position de ce dernier qui reconnaît la fin du mandat du président Jovenel Moïse au 7 février 2022. L'UE n'a pas voulu prendre position dans un camp ni dans l'autre, étant donné l'enjeu de ce dossier litigieux. Ces élections doivent permettre le renouvellement des chambres législatives et des collectivités territoriales.

Des décrets et des décrets... Le Président dirige par décrets

Ces derniers jours, le pays bruisse de discussions juridiques. Des décrets ayant force de loi sont publiés comme pluie en temps de cyclone. Ils sont émaillés de dispositions farfelues ou autoritaires.

Par ex., d'ici la fin du mois d'octobre, le gouvernement haïtien menace de réprimer toute personne qui n'aurait pas sa carte d'identification nationale unique. Le passeport et le permis de conduire ne seraient plus valables pour décliner son identité. La production de cette carte par une firme allemande « Dermalog » dont le siège est à Hambourg, est dénoncée depuis 2019 par différents organismes de droits humains qui la qualifient d'illégale. A deux reprises, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif n'a pas validé la proposition de contrat avec Dermalog.

Economie – Taux de change

110, 117, 118 ? Le dollar vaut 120 gourdes dans certains magasins¹. Pour les banques ou les maisons de change, chaque montant, chaque client a son taux. Cette spirale a des conséquences sur les prix des produits importés dans un pays qui produit peu. Cette flambée du prix de la devise américaine s'explique par l'appât du gain de ceux, petits et gros porteurs, qui jouent contre la gourde, le contrôle du marché par des acteurs non régulés et à cause des délices de la spéculation. Ces maux ne sont pas combattus par les autorités qui ne sont pas en mesure d'intervenir sur le marché des changes ni de réduire les dépenses publiques.

La BRH s'apprête dans les prochaines 24 heures ou 48 heures à publier une circulaire qui va déterminer le taux de change que les maisons de transfert devront appliquer dans le cadre du décret du 16 juin 2020. Le gouverneur de la BRH, Jean Baden Dubois, a fait part des difficultés des maisons de transfert (Money Gram, Western Union, etc.) à offrir le billet vert à ses clients. « Quand une personne effectue un transfert pour une autre, la maison de transfert de l'expéditeur fait un jeu d'écriture pour créditer le compte de l'autre maison de transfert qui va payer le bénéficiaire. Il n'y a pas un transfert de cash », a-t-il fait savoir. Il souligne qu'il n'y a pas suffisamment de dollars pour que tout le monde puisse en recevoir.

Un commentaire d'un lecteur, Andréa Jean-Baptiste, sur le site du Nouvelliste à ce sujet : « C'est du vol organisé ! Ces maisons de transferts fixent leurs propres taux et paient les clients entre 20 et 40 gourdes de moins sur chaque dollar. Ils bénéficient de la complicité de Jovenel Moïse qui reçoit directement de ces maisons de transfert 10 gourdes sur chaque dollar. Ils cherchent par tous les moyens à dépouiller le petit peuple. »

Si les transferts ont atteint l'année dernière le niveau de trois milliards de dollars, le montant transféré en Haïti est à peu près 375 millions de dollars américains, d'après le gouverneur. Quant aux importations de dollars, il a fait savoir qu'elles se chiffrent globalement autour de 375 millions de dollars américains en 2019. « Chez nous, le problème réside dans le fait que les dollars circulent dans notre économie au même titre que la monnaie nationale. Dans les autres pays, ce problème n'existe pas », a affirmé M. Dubois.

¹ Le 29 juin, il est officiellement à 109,081 gourdes. Ci-dessous les graphiques qui montrent l'évolution.

Evolution du taux de change sur 10 ans

Graphique USD en HTG

3 Jul 2010 00:00 UTC - 29 Jun 2020 08:43 UTC **USD/HTG** close:**108.41225** low:**38.41000**
high:**108.52504**



 USD - Dollar des États-Unis ▼ ↔  HTG - Gourde haïtienne ▼ →

Evolution sur 2 ans :

Graphique USD en HTG

30 Juin 2018 00:00 UTC - 29 Juin 2020 08:43 UTC **USD/HTG** close:108.41225 low:64.87748 high:108.52504

